Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260126-D20260101-DE

République Française

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 janvier 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	11	11
Date de la convocation		
21 janvier 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
28 janvier 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
11	00	00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 21 janvier 2026.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DESILLE Yvan, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, BASLÉ Marie-Josèphe.

Absents excusés ayant donné procuration : Néant
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, ESNAULT Véronique, RENAULT Serge, GUEGUEN Fréderic, PALIERNE Fabrice.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20260101 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

Conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation (délibération du 23 mai 2020 n° 2020.05.04) :

- Décisions relatives à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Décisions	Dates	Objets et montants
Nouvelle location	01/01/2026	Logement du 2 rue Jean-Marie Lamennais logt n°2 : Loyer de 318.78 €
Nouvelle location	07/01/2026	Logement du 2 rue Jean-Marie Lamennais logt n°3 : Loyer de 283.58 €

➢ **DECISION :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, prennent acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

A l'unanimité (pour : 11 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 26 janvier 2026
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN 35580 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 28 janvier 2026
et publication et/ou notification le : 28 janvier 2026